

Compte rendu de la séance du mardi 11 juin 2024

Secrétaire de la séance : Annabelle VAUDON
Absente excusée : Mme Denis Redon Clémentine

Ordre du jour:

- Intervention de M. Picard Jean-Marie (circulation village du Couret) ;
- Révision des loyers ;
- Subvention au poney-club du Couret ;
- Emplois saisonniers ;
- Projet d'adhésion à l'application Intra Muros ;
- Proposition d'adhésion à l'association « Les amis de la gendarmerie » ;
- Aménagement desserte de la Route des Bouèges ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Révision des loyers (DE 2024 034)

1- Révision des loyers :

Monsieur le Maire explique que le montant des loyers est indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL). L'IRL du 4ème trimestre 2023 est de 142.06 alors qu'il était de 137.26 au 4ème trimestre 2022.

Aussi, l'augmentation légale du loyer s'appuie sur la formule :

137,26– 100,00%

142,06– 103,50 %

L'augmentation des loyers est donc de 3,50%.

Résolution :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, à compter du 1er juillet 2024, décide d'appliquer l'augmentation légale de 3,50%.

	2023	2024
- Place de la Mairie (droite)	517,50	535,60
- Place de la Mairie (gauche)	266,10	275,40
- 14 Grande Rue, appt 1	386,50	400,00
- 14 Grande Rue, appt 2	367,90	380,80
- 14 Grande Rue, appt 3	367,90	380,80
- 14 Grande Rue, appt 4	363,70	376,40
- 14 Grande Rue, appt 5	289,40	299,50
- 14 Grande Rue, appt 6	245,80	254,40
- 14 Grande Rue, appt 7	353,00	365,30
- 16 Route de Mazerolles	29,30	30,30
- 26 Grande Rue	362,70	375,40
- 11 Rue de la Laurière	446,90	462,50

Subvention association Equit'Xpress du Poney-Club du Couret (DE 2024 035)

Exposé :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la troisième année consécutive 2 équipes et 2 individuels du Poney-Club sont qualifiées pour les championnats de France 2024 qui se dérouleront du 21 au 22 juillet 2024 à Lamotte Beuvron (41600).

Ce déplacement entraîne un certain nombre de frais pour le club :

- location d'un box pour le cheval : 360€
- engagements des 2 équipes : 280€
- engagements des 2 individuels : 140€
- logement des voltigeuses et parents en camping : 750€
- frais de transport du cheval et frais d'autoroute : 800€.

Aussi, Mme Voisin, enseignante et dirigeante du poney-club du Couret sollicite une subvention auprès du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait 3 propositions aux membres du conseil municipal :

- soit la prise en charge de la totalité des frais d'engagement soit 420€ ;
- soit la prise en charge de la moitié des frais d'engagements soit 210€ ;
- soit la prise en charge du même montant que l'année précédente soit 180€.

Résolution :

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'un montant de 210€ à l'association Equit'Xpress qui gère l'organisation des manifestations de tout ordre du poney-club du Couret ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, chapitre 65 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Création d'un emploi saisonnier (DE 2024 036)

Exposé :

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail relatif à l'entretien des espaces verts de la commune et des bâtiments communaux, il y aurait lieu de créer 1 emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent à 35h hebdomadaire pour 3 semaines entre le 05 août et le 23 août 2024.

Résolution :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- la création de 1 emploi saisonnier d'agent technique pour 3 semaines du 05 août au 23 août 2024 ;
- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35h ;
- que la rémunération sera basée sur l'indice brut 367 indice majoré 366 ;
- d'autoriser M. le Maire à recruter 1 agent contractuel pour pourvoir cet emploi saisonnier.

Questions diverses :

- Intervention de Jean Marie Picard :

M.Picard fait part au conseil que la potentielle installation de ralentisseurs sur la voie du Couret, va amplifier le passage des voitures au sein même du village. Il fait part des problématiques de circulation, de vitesse excessive et de manque de visibilité.

Plusieurs remontées des habitants de ce village déplorent les difficultés de bonnes ententes.

Plusieurs rappels ont été fait. La route étant une voie partagée, le respect de la réglementation en vigueur est indispensable pour une bonne cohabitation entre les chevaux du poney club, les voitures, cyclistes.... La dégradation des relations de voisinage est une des causes de ces problématiques.

L'étude de la pose d'un panneau « sens interdit sauf riverain » sera portée à l'étude de la commission voirie.

De plus M. Picard fait part de l'aspect accidentogène (notamment pour les cyclistes) du petit dos d'âne mis en place pour faciliter l'écoulement de l'eau.

Pas de solution efficace et pérenne n'est évoquée, seul le respect des uns et des autres et de la réglementation serait la solution. La commission voirie se saisie de la problématique.

- Adhésion à l'application Intra Muros :

Suite à la présentation de l'application destinée aux collectivités et à ses administrés, le conseil valide une demande de devis avant tout engagement. L'arrêt de certains outils numériques (facebook, site internet de la commune....) sera à l'étude par la suite en fonction de la décision.

Un aparté sur l'utilisation des panneaux d'affichage dans les lieu-dits est exprimé. Plusieurs habitants font part de leur intérêt à maintenir l'affichage des informations de la commune par ce biais.

- Adhésion à l'association des amis de la gendarmerie :

Il existe une association en Charente. Avec la somme des adhésions récoltées, le projet de cette association est d'équiper les 28 brigades de trousse de 1^{er} secours.

Validation de l'octroi d'une adhésion à hauteur de 100€.

- Aménagement de la desserte de la route des Boueges :

Le contact a été pris avec le propriétaire de la parcelle pour relier le chemin blanc à la route des Boueges.

Une proposition d'achat a été faite pour des 700 m². Estimation du coût à 280 € hors frais de notaire et de bornage + 403 € de fermage, ce qui porte le tout pour l'acquisition totale à 683 €.

Divers :

- Suite au décès de Marcel Pacaud, réception d'une carte de remerciement de la part de son épouse ;
- Création du groupe Whatsapp pour faciliter la transmission des messages et des réponses des conseillers ;
- Démission du conseil municipal de Céline Driessen ;
- Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet ;
- Ouverture de la boulangerie prévue le 24 juin au plus tôt. Ils sont dans l'attente du déblocage de la trésorerie par la banque. La mairie restera en soutien pour accompagner ce projet. Retours positifs suite aux premiers travaux ;
- Des catadiopres ont été mise en place sur les barrières ;
- Une visite de l'école sera programmée car elle vient d'être terminée. L'arrêt de bus est maintenu devant la mairie, jusqu'à nouvel ordre. Si cette décision est maintenue un marquage définitif (bandes jaunes) sera à réaliser.
- Travaux à faire cet été :
 - pose des rondins pour matérialiser les emplacements de parking à l'école ;
 - installation borne incendie ;
 - engazonnement du parking ;
 - cheminement doux du parking à l'école en terre/pierre dur ;

Le fonctionnement de la commission voirie est questionné. Un mécontentement est exprimé entre les décisions discutées et validées en commission et la non concordance avec les réalisations finales constatées. La volonté d'un projet participatif avec les enfants du CMJ et des écoles en lien avec le projet pédagogique, sera à nouveau à l'étude par la commission, pour envisager un aménagement différent et plus coloré de cet espace. En attente de nouvelles propositions de la commission. Les membres du CM demandent des réunions plus régulières des commissions afin de permettre un meilleur avancement des projets en concertation.

- Etude de faisabilité de la salle de théâtre est en cours.
- Constat d'une augmentation des conflits de voisinage (non respect des horaires de tonte...etc....).